

# CERE ET GOUL EN CARLADES

OC'TÉHA  
à Rodez :  
Carrefour de l'Agriculture  
12026 Rodez Cédex 9  
Tel: 05 65 73 65 76  
à Mende :  
1 rue Notre-Damme  
48000 Mende  
Tel: 04 66 31 13 33  
à Limoux :  
68 rue de la mairie  
11300 Limoux  
Tél.: 09 61 66 92 65

# P.L.U.i

## PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL



### ELABORATION

Arrêté le :

9 juillet 2019

Approuvé le :

Exécutoire le :

### Modifications - Révisions - Mises à jour

---

---

---

---

### VISA

Date : 10 juillet 2019

Le Président,  
Michel ALBISSON

# Ordures ménagères

# 6.4



**Plan Local d'Urbanisme intercommunal  
Communauté de Communes Cère et Goul en Carladès**

**Annexes Sanitaires – Ordures Ménagères**

La collecte et le transport des ordures ménagères sont assurés par la Communauté de communes Cère et Goul en Carladès qui en a la compétence.

La collecte des déchets s'effectue au sein de points de regroupement via des bacs roulants. Certains bacs sont isolés mais la plupart ont été regroupés en points de collecte afin d'optimiser le service. Les déchets ménagers sont ensuite enfouis au centre d'enfouissement de Montech, dans le Tarn-et-Garonne.

Sur le territoire intercommunal, 1430 tonnes de déchets sont ramassés chaque année, soit une moyenne de 283 kg/an/habitant. En déchetterie, 227 tonnes de déchets par an sont collectés, soit une moyenne de 44,86 kg/ an/habitant.

Sur le territoire intercommunal, on recense 72 colonnes d'apport volontaire dont:

- 33 colonnes de 4m<sup>3</sup> pour la collecte du verre,
- 20 colonnes de 4m<sup>3</sup> pour la collecte des emballages,
- 19 colonnes de 4m<sup>3</sup> pour la collecte des journaux-magazines.

En 2012, la collectivité a revu les circuits de collecte ainsi que les emplacements des bacs en privilégiant les points de regroupement, permettant de ce fait d'optimiser les collectes. Durant la période estivale, les points de collecte existants sont renforcés par une colonne d'emballage supplémentaire (3 à 4 sur le territoire).

La fréquence des ramassages des ordures ménagères sur la Communauté de communes est d'au moins une fois par semaine au sein de plusieurs communes (Badailhac, Crosde-Ronesque, Jou-sous-Monjou, Pailherols, Raulhac, Saint-Clément et Saint-Etienne-de-Carlat). D'autres localités disposent de plusieurs collectes hebdomadaires:

- Polminhac: mardi et jeudi + le vendredi pendant les 8 semaines d'été et durant 3 semaines en hiver,
- Saint-Jacques-des-Blats: lundi et vendredi + le mercredi (été + hiver) dans le bourg, le mardi dans les secteurs situés en dehors du bourg,
- Thiézac: lundi et vendredi + le mercredi (été + hiver) dans le bourg, le mardi dans les secteurs situés en dehors du bourg,
- Vic-sur-Cère: lundi et vendredi + le mercredi (été + hiver) dans le bourg, le mardi ou le jeudi dans les secteurs situés en dehors du bourg.

Au sein des points d'apport volontaire (PAV), 185 tonnes de verre, soit 36,6 kg/an/habitant sont collectés à destination de la verrerie d'Albi. Les emballages (carton, métal, plastique) représentent 8,05 kg/an/habitant. Enfin, les journaux, revues et magazines correspondent à une moyenne de 17,5 kg/an/habitant.

Concernant les recyclables, notons la présence d'une déchetterie dans la zone de Comblat-le-Château à Vic-sur-Cère et d'un dépôt des déchets inertes pour les professionnels au sein de la commune de Polminhac. Précisons que la déchetterie de Vic-sur-Cère est accessible gratuitement à tous les habitants de la Communauté de communes. Elle permet aux particuliers de venir déposer les déchets qui ne sont pas collectés dans le circuit habituel des ordures ménagères ou dans les Points d'apport volontaire.

Les gros cartons, représentant 8,3 tonnes/ an/habitant, sont acheminés à destination de papeteries. Le bois (28,7 tonnes/an/habitant) est dirigé à destination de chaufferies, de scieries ou pour la fabrication de panneaux à particules. Les ferrailles (13,8 tonnes/an/habitant) sont acheminées vers des fonderies. Les déchets verts générés par les particuliers représentent 62 tonnes/an/habitant. Ils sont dirigés vers une plate-forme de compostage à Sansac-de-Marmiesse.

Notons que les centres de tri sont situés à :

- Aurillac pour les journaux, revue, magazine, verre et gros cartons,
- Saint-Jean-Lagineste (46) pour les emballages,
- Saint-Flour pour les recyclables issus de la Station du Lioran.

***Les points de collecte paraissent suffisants, et adaptés à l'accès pour les véhicules. Lorsque l'activité touristique est plus dense (été et hiver), les points de collecte existants sont renforcés par une colonne d'emballage supplémentaire sur plusieurs secteurs de la Communauté de communes (3 à 4 secteurs).***

***Selon les secteurs de la Communauté de communes, l'intégration paysagère des points de collecte diffère. Certains sont caractérisés par la présence de caches conteneurs comme à Vic. Il est important que cette attention soit apportée pour les futurs points de collecte ainsi que pour les existants, non qualifiés.***